



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-056

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme SARANDAO Gilda – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTANO Adeline.

AUTORISATION DE DÉMOLITION DE 11 PAVILLONS - IMPASSE DE FRANCHE COMTE, AVENUE DE BOURGOGNE ET AVENUE DE CONSELVE

Monsieur le Maire retrace les événements qui se sont déroulés le dimanche 11 décembre 2022. Un très grave incendie a frappé la commune de Torcy. Il s'est déclaré au 300 rue du Vilet, dans un logement vacant, qui était régulièrement occupé illégalement, et s'est propagé de manière très violente aux habitations mitoyennes. Malgré l'intervention de 240 pompiers, venus de tout le département, huit habitations ont été entièrement détruites par les flammes, et une neuvième a été endommagée. 6 logements étaient propriétés de l'Office public d'aménagement et de construction de Saône-et-Loire (OPAC Saône-et-Loire).

À la suite de ce terrible événement, un groupe de travail réunissant les représentants de l'État, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM), l'OPAC Saône et Loire et la ville de Torcy a été constitué afin d'apporter des réponses à court et moyen terme permettant de ne pas revivre cet événement, mais aussi de réinterroger globalement l'habitat sur le secteur de la résidence du lac.

Ce quartier, construit à la fin des années 60, selon un procédé constructif spécifique et une typologie adaptée au besoin de l'époque, ne semble plus en phase avec les attentes des habitants d'aujourd'hui. La forte vacance constatée par le bailleur public au sein de son parc locatif, en est le principal révélateur.

Si une réflexion globale de rénovation/reconstruction, sur un vaste périmètre est nécessaire, des actions plus rapides doivent être prises pour éviter que les logements vacants ne servent de lieux de squatte, avec les risques que cela engendre en termes de sécurité pour les riverains.

C'est dans cette optique que la ville de Torcy, soutenue par l'État, a mis en place un plan de tranquillité publique dès le mois d'avril 2023.

En parallèle, un secteur, présentant des similitudes avec celui incendié, a été identifié comme particulièrement dégradé par le groupe de travail. Il s'agit de 11 pavillons, sis 177, 179, 189, 191, 199, Avenue de Bourgogne et 432 et 440 avenue de Conselve, 30, 44, 52, 62 impasse de Franche Comté, répartis sur deux îlots, situés à proximité directe de la nouvelle centralité, et en entrée de quartier.

Sur proposition et validation du Comité de Pilotage Habitat Torcy réuni le 12 septembre 2023, il apparaît nécessaire de démolir cet ensemble d'habitations pour garantir la tranquillité publique des riverains et leur sécurité.

Afin de procéder à la démolition de ces 11 pavillons, et conformément à l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui dispose que les bâtiments à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construits avec l'aide de l'État ne peuvent être démolis sans l'accord préalable de la commune d'implantation, l'OPAC Saône et Loire sollicite le Conseil Municipal sur cette question.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-056

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire;
Vu l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Considérant l'avis rendu par le Comité de Pilotage Habitat Torcy le 12 septembre 2023

Après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 4 ABSEPTIONS** : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette :

- **DONNE SON ACCORD** pour la démolition de 11 pavillons sis 432, 440, avenue de Conselve, 177, 179, 189, 191, 199, Avenue de Bourgogne et 30, 44, 52, 62, Impasse de Franche Comté.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 04 OCT. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 04 OCT. 2023
Le Maire,

Par délégation du Maire

La Première Adjointe,
Nadège CANTIER.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Par délégation du Maire

La Première Adjointe,
Nadège CANTIER.



M. Philippe PIGEAU